



**Compte rendu du CHSCT de l'EPA Masse
06 novembre 2013**

Etaient présents en sus de l'administration et de organisations syndicales USD-FO et UNSA :
Madame Viviane Glasman médecin de prévention et monsieur Maurice Hamon ISST.

La réunion s'est articulée autour d'une première partie information sur la mise en application des textes régissant les fonctions d'ISST, d'assistants de prévention et de conseiller de prévention et d'une seconde partie relative aux actions de prévention à mener au sein de ce CHSCT.



Concernant les compétences de ce CHSCT

Les agents qui travaillent au sein de l'EPA Masse opèrent sur des sites géographiques différents et ont des missions complémentaires mais non identiques. En l'Ile de France le service central de l'EPA Masse est sis dans les locaux de la Direction Générale, alors que l'Agence Comptable Centralisée est logée avec la recette régionale.

Les ordonnateurs des services déconcentrés travaillent dans les locaux des Directions Inter régionales et les agents assurant des taches de responsable de cités sont pour leurs parts, repris dans l'effectif des services de la douane.

L'ensemble des ces personnels accomplissent des taches au profit de l'EPA, et certains d'entre eux dépendant parfois totalement, parfois partiellement du CHSCT de cet EPA.

Eu égard à la situation spécifique de l'EPA par rapport à l'administration des douanes le CHSCT de l'EPA se donne pour mission de saisir la direction générale des douanes et droits

indirects sur les points qu'il estimera nécessaire, dans le cadre d'une gestion coordonnée des problématiques communes.

Nos remarques

L'USD-FO sera particulièrement attentive au respect des mesures à mettre en œuvre en matière de prévention, mais aussi des dispositions à activer pour assurer la conformité des règles dans le domaine de l'hygiène et la sécurité.

Ainsi nous serons attentifs aux solutions qui doivent être mises en place, entre autre, pour que nos collègues de l'ACC travaillent l'été sur dans des bureaux tempérés, mais aussi pour que les ordonnateurs des services déconcentrés disposent de matériels adaptés aux visites de chantiers.

L'USD-FO sera également très vigilante sur les suites qui sont données au rapport établi par l'ISST après à sa visite à l'ACC.

L'USD-FO dénonce à l'occasion de ce CHSCT les nouvelles conditions de travail imposées aux responsables de cités restant et continuant à œuvrer pour l'EPA après les mesures qui seront appliquées (suite à ce que nous estimons être un passage en force) dès 2014 dicit le directeur de l'EPA. Plus de tâches et quatre fois moins de temps pour les réaliser, sont des facteurs anxiogènes de nature à générer de multiples pathologies. La multiplicité des tâches et des postes de travail de ces personnels constituent autant de facteurs conduisant à une dilution du suivi de l'application des règles de bases en matière d'hygiène et sécurité.

L'USD-FO appelle ces agents à consigner tout incident ou toute remarque relevant de leur fonction de responsable de cité, dans les registres ad hoc de leur service, et d'en faire parvenir une copie au service central de l'EPA masse

Nota Bene : La Note A/3 EPA du 24 février 2012 pose le **principe suivant** : "ne seront pris en compte dans le DUERP de l'EPA que les situations de risques spécifiques à l'exécution des missions de la Masse et les besoins correspondants pour y répondre".

*Etaient présents pour l'USD-FO : Pascale Brizio et Martin Tolosa, représentants titulaires.
Eloïse Depinay Suppléante et Marie-Jeanne Catala experte.*

46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 01.45.23.43.18 📠 01.48.24.33.96

Adresses e-mail : fo.douanes@wanadoo.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fodouanes.fr - www.sncd.info